

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 30 AOUT 2016**

Le 30 Août 2016, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame BOURGEOIS, Maire.

**Membres présents :** Mmes DUBOIS, GIRBAL , LEMARCHAND, SALIOU, Mrs BERTRAND, BRESSY, COUASNON, GUERIN, JACOB, LOHY , PAYAN, SAUNIER.

**Absent excusé :** M PAYSANT qui a donné pouvoir à MR SAUNIER

**Secrétaire de séance :** Mme DUBOIS

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **Remplacement sur le poste d'Attaché : Création d'un poste de Rédacteur Territorial .**

Suite au départ de Mme Nathalie MAYEUR début septembre , il s'avère nécessaire de recruter une personne pouvant assurer le travail administratif de la commune en créant un poste de rédacteur territorial ( secrétaire de mairie).

Mme le maire explique qu'elle a contacté le centre de gestion et a reçu plusieurs personnes ayant les compétences requises pour assurer cette fonction. La personne qui sera retenue sera titulaire de son poste en tant que cadre B de la fonction publique et arrivera au plus tard début novembre 2016.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote et acceptent à l'unanimité la création d'un poste de rédacteur territorial .

#### **Annulation de délibération du 29 Juin 2016 pour Compteur Linky, Gaz, Eau**

Mme le maire informe son conseil qu'elle a été avisée par courrier de Mr le Prefet de l'Eure de la non conformité de la délibération du 29 juin 2016 concernant les compteurs Linky . En effet ,la compétence ayant été transférée au SIEGE ( Syndicat de l'Electricité et du gaz de l'Eure ) la décision prise par le conseil n'est pas fondée de droit et doit être annulée . En cas de refus , les autorités compétentes se verraient dans l'obligation d'entamer des poursuites au tribunal administratif.

Le conseil vote à l'unanimité pour annuler la délibération du 29 juin 2016 concernant les compteurs Linky .

#### **Chèque de GRDF**

Le conseil municipal procède au vote et accepte à l'unanimité le versement de la somme de 326 euros à percevoir par la commune au titre de la redevance d'occupation du domaine public pour le réseau de distribution de gaz .

#### **Question Diverses .**

Madame Bourgeois explique qu'elle a reçu ,avec ses adjoints , la visite de Mr le sous -Prefet de l' Eure qui a pu constater les travaux d'aménagement au niveau de la salle des fêtes pour réduire les nuisances sonores . Il a visité les installations sportives ainsi que l'église récemment rénovée. Il s'est rendu sur le lieu prévu de la construction de la halle et a pris connaissance des plans pour la nouvelle classe .

Le projet de marché fermier et artisanal verra le jour en avril 2017 , Mme le maire demande à chacun s'il connaît des producteurs et artisans locaux qui pourraient participer à cette manifestation.

Monsieur PAYAN ayant été informé de plusieurs plaintes de nuisances sonores , il demande un rappel de la législation en vigueur. Il signale également le problème du stationnement en permanence d'un camion blanc Rue des Perruques.

Monsieur COUASNON réitère sa demande de création d'une commission pour travailler sur le contrôle de gestion afin d'optimiser les dépenses de la commune.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.**